



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

pharmacie et médicaments

Question écrite n° 38803

Texte de la question

M. Gabriel Biancheri sollicite l'attention de M. le ministre délégué aux personnes âgées concernant l'amélioration de la prise en charge des personnes âgées et leur consommation de médicaments. Cette question a été évoquée dans le Livre blanc de la gériatrie française rendu public à l'occasion du dernier MEDEC. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui indiquer si des mesures vont être initiées en ce domaine.

Texte de la réponse

La prévention de la iatrogénie médicamenteuse, c'est à dire tout effet indésirable lié à la prise de médicament, constitue chez le sujet âgé l'un des thèmes retenus par l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé (AFSSaPS) dans le cadre du bon usage des médicaments. Ainsi, depuis plusieurs années, les autorisations de mise sur le marché des médicaments comportent des informations spécifiques aux personnes âgées et une évaluation du problème de la sécurité d'emploi des médicaments chez le sujet âgé est effectuée. En effet, des informations destinées aux personnes âgées figurent dans la notice de certains médicaments, telles que des précisions sur les modes d'administration ou des précautions d'emploi à observer en cas d'insuffisance rénale. Par ailleurs, des recommandations de bon usage des médicaments en cas de vague de chaleur ont été récemment adoptées par l'AFSSaPS compte tenu du risque spécifique de cette population. Ces recommandations sont accessibles, in extenso, sur le site Internet de l'AFSSaPS. En outre, un groupe d'experts placés auprès de l'AFSSaPS doit prochainement se réunir pour débattre de ce thème. Il sera chargé, d'une part, de réaliser un état des lieux des données de littérature scientifique sur ce sujet et, d'autre part, d'élaborer des recommandations.

Données clés

Auteur : [M. Gabriel Biancheri](#)

Circonscription : Drôme (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38803

Rubrique : Personnes âgées

Ministère interrogé : personnes âgées

Ministère attributaire : personnes âgées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 mai 2004, page 3262

Réponse publiée le : 28 septembre 2004, page 7617